



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

RÈGLEMENT NUMÉRO 593

RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par la soussignée, directrice générale;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 20 février 2023, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement n° 593 sur la démolition des bâtiments patrimoniaux de la Ville de Ville-Marie.

QU'une séance de consultation sur ledit projet de règlement aura lieu le lundi 20 mars 2023 à 19 h 30.

L'objet du projet de règlement n° 593 consiste à :

- Soumettre les demandes de démolition de bâtiments patrimoniaux à une étude par le conseil municipal. Pour l'instant, aucun bâtiment ne sera soumis à ce règlement. Cependant, des bâtiments patrimoniaux pourraient s'ajouter plus tard, à la demande de la Ville ou de la MRC de Témiscamingue.

Le projet de règlement n° 593 ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement n° 593 est disponible pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 23 février 2023.

ORIGINAL SIGNÉ _____

Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 23 février 2023 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 28 février 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 février 2023.

ORIGINAL SIGNÉ _____

Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière